

Occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Villerest

Demande de l'agence Week\$Sport pour obtenir un droit de passage dans une parcelle propriété de l'Etablissement

L'Agence Week\$Sport co-organise avec l'Union Sportive de Villerest et en partenariat avec la commune de Villerest, le 31 octobre 2019 de 19h à 21h, une course nature nocturne dont un des parcours proposés dans le cadre de cette manifestation sportive nécessiterait de traverser la parcelle cadastrée B1670 propriété de l'Etablissement.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'autoriser l'Agence Week\$Sport et l'Union Sportive de Villerest à traverser la parcelle en question dans le cadre de la manifestation sportive qu'elles organisent. Il conviendra d'établir une autorisation assortie de conditions de passage, notamment que l'Etablissement se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident dont une personne serait victime dans le cadre de cet évènement sportif et de rappeler les prescriptions liées aux règles de gestion de la retenue du barrage de Villerest et à la charte Natura 2000 « Gorges de la Loire aval », applicables dans cette zone.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.